

Dans le pays de Bray, des boîtes pour recueillir les mots des enfants victimes de violence

Par Mariam FOURNIER

4-6 minutes

Une convention a été signée jeudi 9 septembre 2021 entre l'association à l'initiative du projet, Les Papillons, et la Communauté de communes de Bray-Eawy pour permettre l'installation de boîtes aux lettres destinées à recueillir des témoignages d'enfants

Les quatre accueils de loisirs de la Communauté de communes de Bray-Eawy seront équipés « *dans les prochaines semaines* » de boîtes aux lettres particulières : installées par [l'association Les Papillons](#), elles sont destinées à recueillir des témoignages d'enfants « *victimes de toute sorte de violence* ».

Une convention officialisant le partenariat avec la collectivité a été signée jeudi 9 septembre 2021.

En recherche de bénévoles

« *Le dispositif s'adresse à des enfants de 6 à 18 ans* », explique Karine Blache, référente départementale des Papillons. Ils peuvent dénoncer tout type de violence : harcèlement scolaire ou sur la Toile, violences morales ou physiques, agressions sexuelles...



Les boîtes aux lettres sont destinées à recueillir le témoignage de enfants - PND

« *En Seine-Maritime, en trois semaines, on a eu 10 mots pour 12 boîtes aux lettres actives, souligne Karine Blache. Et dans ces 10 mots, on a eu trois informations préoccupantes.* »

Traitement avant signalement

Les dites boîtes sont relevées deux fois par semaine par des bénévoles. L'association en « recrute » sur Bray-Eawy pour pouvoir finaliser l'installation.

Mais les courriers ne sont pas traités par ces derniers : « *Ils sont scannés le jour même et envoyé au siège de l'association* », poursuit la référente départementale. Ce sont des professionnels qui vont ensuite déterminer si un enfant « *est en danger grave et immédiat* » et alors le signaler.

« *Le but, clairement, c'est de libérer la parole, insiste Nicolas Bertrand, président de Bray-Eawy. C'est ce qui nous a convaincus.* »

Désaccord avec l'Éducation nationale 76

Toutefois, l'association ne peut, pour l'heure, installer lesdites boîtes dans des écoles en Seine-Maritime, se voyant opposer un refus des services départementaux de l'Éducation nationale.

Le directeur académique, Olivier Wambecke, souhaite davantage de « *garanties* », tant en termes de confidentialité que de rapidité de traitement : « *On est sur un sujet énormément sensible.* » La charte que doivent signer les bénévoles n'est pas suffisante.

Dans l'attente d'un agrément

Autre point de désaccord : l'organisation du dispositif, assurée par Les Papillons, de la présentation au fonctionnement : « *On voudrait que ce soit des membres de l'Éducation nationale qui relèvent les boîtes* », défend Olivier Wambecke, rappelant qu'il existe des « *protocoles stricts* ». « *On a un circuit de l'information et de traitement.* »

Le directeur académique attend donc un « *agrément* » pour rouvrir le dialogue. Une démarche dans laquelle s'est engagée finalement l'association, même si elle ne comprend pas la réaction : « *On est formés au recueil de la parole* », précise Karine Blache.

Contournement

Une incompréhension partagée par des élus, qui essaient parfois de contourner l'interdiction : « *Je prendrais l'initiative d'installer une boîte aux lettres d'ici la fin de l'année, soit dans la cantine soit à la porte du site périscolaire qui est dans le hall de l'école* », assure Nicolas Bertrand, en tant que maire des Grandes-Ventes.